

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 20 avril 2018 portant délégation de signature
(direction centrale de la police aux frontières)**

NOR : INTC1811694S

Le directeur central de la police aux frontières,

Vu le décret n° 2003-734 du 1^{er} août 2003 modifié portant création et organisation des services déconcentrés de la direction centrale de la police aux frontières ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-328 du 6 mars 2012 modifié relatif à l'organisation territoriale de la direction centrale de la police aux frontières ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2011 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction centrale de la police aux frontières ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2012 modifié relatif à l'organisation territoriale de la direction centrale de la police aux frontières,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux agents dont les noms suivent, en tant que gestionnaires budgétaires de l'UO 0176-CPAF-CPAF (DCPAF), à l'effet de saisir les demandes d'achat dans l'application Chorus Formulaire, de les valider le cas échéant, et de constater le service fait dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire de l'UO 0176-CPAF-CPAF :

M. HUGON Eric, responsable d'unité locale de police, pour la saisie et la validation ;

Mme DEHU Marie-Christine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour la saisie et la validation ;

Mme KARROUMI Aziza, adjointe administrative, pour la saisie et la validation ;

Mme MICHEL Annie, adjointe administrative, pour la saisie et la validation.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms suivent, en tant que gestionnaires budgétaires de l'UO 0176-CPAF-CCDG (DPAF ROISSY), à l'effet de saisir les demandes d'achat dans l'application Chorus Formulaire, de les valider le cas échéant, et de constater le service fait dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire de l'UO 0176-CPAF-CCDG (DPAF ROISSY) :

Mme BARSE Anna, gardien de la paix, pour la saisie ;

M. BINOT Laurent, gardien de la paix, pour la saisie ;

Mme CANOPE Véronique, attachée d'administration de l'État, pour la saisie et la validation ;

Mme DORMEVAL Sophie, secrétaire administrative de classe supérieure, pour la saisie et la validation ;

Mme FARGUES Céline, attachée d'administration de l'État, pour la saisie et la validation ;

Mme GUETTE Laurence, gardien de la paix, pour la saisie ;

Mme JARRIN Sylvie, adjointe administrative principale, pour la saisie ;

M. JEANNE Eric, brigadier de police, pour la saisie ;

Mme JEAN-LOUIS Phyllis, adjointe administrative, pour la saisie ;

M. LABENNE Joanny, brigadier de police, pour la saisie ;

M. LECOQ Patrick, adjoint technique principal, pour la saisie ;

M. MACHETTO Bruno, contrôleur des services techniques, pour la saisie ;

Mme MAROUS Béatrice, secrétaire administrative de classe normale, pour la saisie ;

M. PAUTY Gérard, brigadier de police, pour la saisie ;

M. PERRET Michel, brigadier de police, pour la saisie et la validation ;

M. PERRIN-COCON Stéphane, attaché d'administration de l'État, pour la saisie et la validation ;
Mme PETITFOURT Murielle, secrétaire administrative de classe normale, pour la saisie et la validation ;
M. ROCHE Alexandre, brigadier-chef, pour la saisie ;
Mme SOUMAHORO Mariame, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour la saisie ;
M. THIMONIER David, brigadier-chef, pour la saisie et la validation ;
Mme VANDIONANT Delphine, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms suivent, en tant que gestionnaires budgétaires de l'UO 0176-CPAF-CORY (DPAF ORLY), à l'effet de saisir les demandes d'achat dans l'application Chorus Formulaires, de les valider le cas échéant, et de constater le service fait dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire de l'UO 0176-CPAF-CORY (DPAF ORLY) :

Mme DESCAMPS Céline, adjointe administrative, pour la saisie et la validation ;
Mme GROIX Laurence, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
M. JOBERTON Mathieu, attaché d'administration de l'État, pour la saisie et la validation ;
Mme LIAUSU Emmanuelle-Marie, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour la saisie et la validation ;
M. MORPHEE Vincent, adjoint administratif principal, pour la saisie et la validation ;
Mme MOUTTAPA Maria, secrétaire administrative de classe normale, pour la saisie et la validation.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms suivent, en tant que gestionnaires budgétaires de l'UO 0176-CPAF-CIDF (DID Mesnil-Amelot), à l'effet de saisir les demandes d'achat dans l'application Chorus Formulaires, de les valider le cas échéant, et de constater le service fait dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire de l'UO 0176-CPAF-CIDF (DID Mesnil-Amelot) :

Mme ANCELIN Caroline, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
Mme BACHIR Lauriane, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
Mme BELLANGER Céline, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
Mme BRIDE Florence, attachée principale d'administration de l'État, pour la saisie et la validation ;
M. BRUNEAU Christophe, adjoint administratif principal, pour la saisie ;
Mme CALLEBAUT Aude, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
Mme COUPEAU Morgane, adjointe de sécurité, pour la saisie et la validation ;
M. COURTONNE Fabrice, brigadier-chef, pour la saisie ;
Mme COUSIN Valérie, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
Mme DAMBREVILLE-LEGO Audrey, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour la saisie et la validation ;
M. DECIMUS Mériel, secrétaire administratif de classe normale, pour la saisie et la validation ;
M. DUEZ Christophe, brigadier-chef, pour la saisie ;
M. FERREIRA Cédric, technicien de classe normale, pour la saisie ;
Mme FRANCOIS Isabelle, major de police, pour la saisie et la validation ;
Mme GLEY Dominique, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
Mme IKKENE Yasmina, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
Mme LEDUC Jenifer, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
M. LEFORT Christophe, major de police, pour la saisie ;
M. TROLET Nicolas, gardien de la paix, pour la saisie ;
M. VANDEKERCKHOVE Christophe, gardien de la paix, pour la saisie.

Article 5

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, en tant que gestionnaires budgétaires de l'UO 0176-CPAF-CCPD (CCPD), à l'effet de saisir les demandes d'achat dans l'application Chorus Formulaires, de les valider le cas échéant, et de constater le service fait dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire de l'UO 0176-CPAF-CCPD (CCPD) :

Mme ALIZE Carmen, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;

M. BURTARD Stéphane, adjoint administratif principal, pour la saisie et la validation ;
Mme CRETON Célia, adjudante de gendarmerie, pour la saisie et la validation ;
M. DRUEZ Patrice, brigadier de police, pour la saisie et la validation ;
Mme FISCHER Anne, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
Mme FONTAINE Sylvie, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
M. HEIN Richard, major de gendarmerie, pour la saisie et la validation ;
Mme MARIE-MARTHE Martine, agente de constatation des douanes, pour la saisie et la validation ;
M. OLIVIER Sébastien, maréchal des logis chef de gendarmerie, pour la saisie et la validation ;
Mme OLMEDO OREJA Maria, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
M. ROCCA Serge, brigadier de police, pour la saisie et la validation ;
Mme SIMIONATO Maryse, adjointe administrative principale, pour la saisie et la validation ;
M. VIGNOLLE Jean-Philippe, gardien de la paix, pour la saisie et la validation.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 avril 2018.

Le directeur central de la police aux frontières,
F. GONTIER